



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Metz, le 31/03/2020

La collecte de sang doit se poursuivre

Le Pr Jérôme SALOMON, directeur général de la santé (DGS) a invité l'ensemble des donneurs à continuer à donner leur sang et a rappelé que **la collecte de sang ne peut pas être interrompue durant la période de confinement**. Les réserves actuelles en globules rouges sont de moins de 15 jours et en plaquettes de moins de 3 jours. Les globules rouges se conservent au maximum 42 jours et les plaquettes 7 jours.

Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour donner leur sang en remplissant l'attestation de déplacement dérogatoire et en cochant la ligne « **Déplacement pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables...** ».

Les collectes de sang organisées par l'Établissement Français du sang en Moselle, vitales à la santé de nos concitoyens, doivent avoir lieu, les dons de sang étant prélevés essentiellement dans les collectes organisées dans les communes.

Les maires de la Moselle, peuvent donc continuer à mettre à disposition leurs équipements municipaux pour les collectes, sous réserve du respect des gestes barrières pour protéger les personnels mobilisés et les donneurs.

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur toutes les collectes pour éviter les risques de transmission du virus. Tous les donneurs doivent ainsi respecter des distances de sécurité en restant à plus d'un mètre les uns des autres. L'EFS demande à son personnel et à tous les donneurs de bien respecter les gestes barrières. L'EFS est vigilant et son objectif est de poursuivre sa mission de santé publique.

Pour connaître la prochaine collecte locale ou prendre rendez-vous pour un don, vous pouvez contacter l'EFS de Moselle au 03 87 69 18 88

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 03 87 34 87 25/ M^él : pref-communication@moselle.gouv.fr